

# Règlement de la course La Belle Étoile 2022

## Article 1 : Organismes

La course La Belle Étoile est une épreuve de ski-alpinisme organisée sur le domaine de ski des 7 Laux et du massif de Belledonne.

## Article 2 : Comité d'organisation

Le Team Isère Montagne et le Dauphiné Ski Alpinisme sont les clubs co-organismes de la course. Un Comité d'Organisation Local a été mis en place pour mener à bien cette épreuve. Sa composition est la suivante :

- François Neyron, président du COL
- Julien Brottet, directeur de course
- David Ferrand, directeur de course adjoint
- Guillaume Bonneton, directeur de course délégué (J1)
- Hervé Monnet, directeur de course délégué (J2)
- Céline Martin, responsable bénévoles.

## Article 3 : Épreuve et parcours

Sous la forme de plusieurs courses, la Belle Étoile présente un dénivelé positif d'un prologue nocturne de 500 m et de 2 étapes de 2300 m pour le parcours A, 2 étapes de 1900 m pour le parcours B et 2 étapes de 1100 m pour le parcours C.

Le point de rassemblement est situé à 1550 m au pied de la station de Pipay (Les 7 Laux). Les parcours seront balisés et des signaleurs seront positionnés pour assurer la sécurité des participants.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les parcours pour des raisons de conditions climatiques et de sécurité.

## Article 4 : Conditions de participation

Pour participer à La Belle Étoile, vous devez avoir en votre possession une licence sportive/compétition pour la saison 2021/22 :

Soit FFME en compétition

Soit FFCAM, avec un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique du ski-alpinisme en compétition, délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IMSF et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Si vous n'êtes pas licenciés, vous pouvez souscrire une licence découverte FFCAM (5€ par jour) et vous devez fournir un certificat médical mentionnant la "non contre-indication à la pratique de du ski-alpinisme en compétition", délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).

## Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement en ligne jusqu'au mercredi 23 janvier 2022 sur <https://www.belleetoileski.fr> et comprennent :

- Les frais d'organisation
- Le repas du midi du samedi au restaurant de Pipay
- Le repas du midi du dimanche au gymnase de Theys
- Le cadeau coureur réservé aux 200 premières équipes inscrites.
- La course est ouverte aux 200 premières équipes inscrites. L'organisateur se garde le droit d'accepter des coureurs supplémentaires s'il juge en avoir la capacité mais ceux-ci n'auront pas de cadeau.

## Article 6 : Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course totalement ou partiellement en cas de force majeure, de fortes intempéries ou de toute autre circonstance (manque de neige).

A partir de la clôture des inscriptions ou au plus tard le 23.01.2022, toutes demandes de remboursement suite à un forfait (médical ou autre) ne pourra être prise en compte par l'organisation.

Les frais de gestion liés à Engage-Sports ne seront pas remboursés.

## Article 7 : Classements et récompenses

Le classement des 3 parcours fera l'objet d'une remise des prix pour les 3 premières équipes et se fera par catégories à condition qu'au moins 3 équipes par catégorie soient classées à l'issue des 2 jours de course.

Attention : Sur le parcours B et C, seules les équipes U20 et U16/18 (H/F) seront récompensées.

## Article 8 : Ravitaillement et acheminement du matériel à l'arrivée

Un ravitaillement (boissons chaudes, fruits secs et chocolat) sera proposé à la station. Tous les sacs de changes des concurrents seront stockés à proximité du départ. Tout ravitaillement jeté à terre par un concurrent sera sanctionné par une disqualification de l'équipe.

## **Article 9 : Matériel Obligatoire**

Se référer au règlement de la FFME : <https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/ski-alpinisme/ski-regle-du-jeu.pdf> et au briefing d'avant course.

## **Article 10 : Sécurité**

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files et/ou le comité de course a tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard à l'arrivée. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

## **Article 11 : Assurance**

Le DSA a souscrit un contrat d'assurance n° 47 064 589 04 auprès de la Compagnie AXA France I.A.R.D. assureur de la FFCAM. Le TIM en a fait de même auprès d'Allianz via le FFME.

## **Article 12 : Communication**

Par l'acceptation du règlement présent, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser toutes photos ou images de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci ou de la station des 7 Laux.

# **Rules of the race La Belle Étoile 2022**

### **Article 1: Organizers**

*La Belle Étoile is a ski mountaineering event organized on the 7 Laux ski area and the Massif de Belledonne.*

### **Article 2: Organizing Committee**

*Team Isère Montagne and Dauphiné Ski Alpinisme are the clubs co-responsible for the organization of the race. A Local Organizing Committee has been set up to carry out this event. Its composition is as follows:*

- *François Neyron, President of the COL*
- *Julien Brottet, Race Director*
- *David Ferrand, Assistant Race Director*
- *Guillaume Bonneton, delegate race director (day 1)*
- *Rhervé Monnet, delegate race director (day 2)*
- *Céline Martin, volunteer leader*

### **Article 3: Test and course**

*In the form of several races, La Belle Étoile has a prologue and a positive elevation of 2 x 2300 m for course A, 2 x 1900 m for course B and 2 x 1100 m for course C.*

*The meeting point is located at 1550 m at the foot of the Pipay station (Les 7 Laux). The routes will be marked and signalers will be positioned to ensure the safety of the participants.*

*The organizing committee reserves the right to cancel or modify the courses for reasons of climatic conditions and safety.*

### **Article 4: Conditions of participation**

*For participation in La Belle Étoile, you must have in your possession:*

*Or a medical certificate mentioning the "no contraindication to the practice of skiing-mountaineering in competition", issued less than one year before the date of the test (or photocopy).*

*A sports license / competition for the 2021/22 season:*

*FFME or FFCAM, with a medical visa or in the absence of a medical certificate mentioning the non-contraindication to the practice of ski-mountaineering in competition, issued less than one year before the date of the test (or its photocopy).*

*For foreign riders, the medical certificate is compulsory even with a competition license issued by an IMSF affiliated federation and must be written in French or transmitted with a certified translation.*

### **Article 5: Registration**

*Registrations will be online only until Wednesday, January 29, 2020 at <https://www.genialp.com/registrations> and include:*

- *Organizational expenses*
- *Saturday lunch at Pipay's restaurant*
- *Sunday lunch at the gymnasium of Theys*
- *The rider's gift reserved for the first 400 registered (200 teams)*

**Article 6: Cancellation**

The organization reserves the right to cancel the race totally or partially in case of force majeure, severe weather or any other circumstance (lack of snow).

**Article 7: Rankings and awards**

The ranking will be the subject of a prize and will be categorized. The first 3 teams of each race will be rewarded. On race B, only the junior teams (M/W) will be rewarded.

**Article 8: Supply and routing of equipment on arrival**

Refueling (hot drinks, dried fruits and chocolate) will be offered at the station. All competitors' bags will be forwarded on station of Pipay. Any refueling thrown to the ground by a competitor will be sanctioned by a disqualification of the team.

**Article 9: Mandatory Material**

Refer to the FFME rules: <https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/regulations/ski-alpinisme/ski-regle-du-jeu.pdf> and the pre-race briefing.

**Article 10: Security**

The rider is the first link in the safety and commits himself to take the precautions of use in mountain. In the event of a competitor's accident, each participant agrees to help him or her and to contact the racing team or a member of the organization as soon as possible.

If the weather conditions, the physical condition or the bad behavior of a competitor so require, the gates and / or the committee of race has all power to force a competitor to abandon.

In case of abandonment on his own initiative, the rider must inform a checkpoint and give his bib on arrival. If a competitor decides to abandon without warning of its abandonment and that the organization carries out research, legal proceedings can be committed against it for the reimbursement of the expenses incurred.

**Article 11: Insurance**

The DSA has taken out an insurance contract no. 47 064 589 04 with AXA France I.A.R.D. insurer of the FFCAM. TIM did the same with Allianz via the FFME.

**Article 12: Communication**

By accepting the present rules, competitors authorize the organization to use any photos or images of the event as part of the promotion of the event or the 7 Laux resort.